

**COMMUNE DE MIREPOIX  
(Ariège)**

<b>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</b>											24/2015		
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	16/04	Prés.	17	Abs	6	Proc.	5	Votants	22

Par suite d'une convocation en date du seize avril deux mille quinze, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt et un avril deux mille quinze à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, ABELLANET LE MINEZ Monique.

**Absents excusés** : SARRAIL Claudine, CAZANAVE Véronique, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BIARD Ludovic, PEISER Jean-Luc.

**Procurations** : SARRAIL Claudine à DILLON Valérie, CAZANAVE Véronique à Fabien CATALA, ANGLADE Jordane à JOLIBERT Marie-Christine, BIARD Ludovic à QUILLIEN Nicole, PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Objet : Demande de subvention, dans le cadre de la DETR, pour l'acquisition et l'installation de matériel de vidéo-protection**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que, depuis plusieurs années et à de nombreuses reprises, des vols et des dégradations importantes ont été constatés. Ces actes de malveillance sont de plus en plus fréquents induisant des coûts onéreux pour la Commune.

Le cabinet d'audit en assurances a présenté un rapport à la collectivité, mettant en évidence la nécessité d'envisager l'installation d'un équipement de vidéo-protection afin de maintenir les garanties de nos contrats d'assurance.

Une étude est en cours d'instruction en collaboration avec les services de gendarmerie.

Le montant des travaux pouvant être échelonné sur plusieurs années (marché à bons de commande), une somme de 40 000 € a été inscrite au Budget Communal 2015.

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de l'état, dans le cadre de la DETR. Un marché public est actuellement en cours de réalisation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**décide** de déposer un dossier de demande de subvention pour l'acquisition et l'installation de matériel de vidéo-protection, dans le cadre de la DETR

**et charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Nicole QUILLIEN

